

NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL | Une première depuis l'élection municipale, la délibération ne fait pas l'unanimité

GEG : cinq élus de la majorité votent contre la délibération !

l'indifférence
s jours de 21 h 30 à
Tel.: 06 60 25 51 15.
@mode.fr
JS Racisme
ble Isère
s jours de 14 à 18 h.
Très-Cloîtres.
76 42 06 17.
isme.grenoble@
00.fr
JS Amitié
ence téléphonique ano-
7/7 et 24 h/24.
76 87 22 22.
JS Inceste
revive
ence téléphonique tous
rs de 12 h 30 à 14 h 30 et
à 21 h 30.
Général-Durand.
76 47 90 93.
Formation et conseils
Trangers et leurs
les (Adate)
ence téléphonique tous
rs, sauf le samedi et le
che, de 9 h à midi et de 14
176 44 46 52.
da info service
ence téléphonique 7/7,
4 au 0 800 840 800.
JS Soutien
nicile
s personnes âgées et
après. Tous les jours de
20 h. Tél. 04 76 69 45 45.
Oreille du cœur
encrédés de 9 h 30 à midi
lunds, mardis, jeudis,
sdis et samedis de 15 h à
176 43 87 23.

Un débat interminable au sein d'un conseil municipal fleurit. La délibération sur le dossier "GEG" a démarré près de 2 h 30 de débats au conseil municipal, hier soir. « On se demande si cela intéresse vraiment les Grenoblois... », glissait un voisin. Il s'agissait d'autoriser le maire de Grenoble, Eric Piolle, à signer le marché public Crem (conception, réalisation, exploitation et maintenance) pour la gestion de l'éclairage public qui a été remporté par le groupement Citeos/Vinci/Bouygues. C'est cette même délibération qui avait été explosive au mois d'octobre dernier provoquant l'entrée tonitruante de salariées de GEG en colère. Sept mois plus tard, elle revient avec, en plus, la mise en place d'une régie municipale qui veillera sur le marché confié au privé.

Dehors, sur les marches des escaliers, une partie des salariées, encartées CGT, rappelait que « s'ils étaient satisfaits de voir qu'aucun salarié ne perdrait son emploi, ils ne peuvent se substituer de voir la gestion du service public partir au privé ».

Et c'est certainement ce qui a amené les cinq élus de la majorité à voter contre la délibération. Pour la première fois depuis l'élection de cette nouvelle équipe qui avait, jusque-là, avancé comme un seul homme au conseil municipal, des divergences ont éclaté au grand jour. S'ils n'ont pas eu le temps de renverser la table de la majorité municipale, pour autant, à travers leur vote, les "frondeurs" Bernard Macret (Alternatifs), Antoine Back (Gauche Anticapitaliste), Bernadette Finot (PG), Guy Tusher (Citoyen) et Jérôme Soldeville (PG) ont envoyé un signal à leur majorité qu'une autre voie était sûrement possible. Et ils ne sont pas les seuls à le penser. Avec d'autres arguments, tous les élus de l'opposition se sont évertués à faire changer la majorité d'avis.

Après avoir écouté l'adjoint en charge des déplacements, Jacques Wart (EELV) rappelant la volonté d'une mise en place d'un Plan Lumière : « L'éclairage public, c'est plus de 18 000 points lumineux, c'est une consommation de plus de 11 millions de Kwh/an, une facture annuelle de près de 1,5M€. Une consommation élevée qui se traduit par un suréclairage et un sous-éclairage et une pollution lumineuse, nuisance pour la biodiversité. Notre ville souhaite s'inscrire dans une trajectoire de transition énergétique, conformément à notre promesse de campagne ».

Privatiser l'exploitation de l'éclairage public

L'argument d'une majorité qui se contredit a été repris à droite comme à gauche. Pour Paul Bron (Go), « la majorité qui s'est prise les pieds dans le plat commet une grave erreur ».

Pour Mathieu Chamussy (UMP), elle avait « réussi à être perçue comme le défenseur du service public » et « ce soir vous voulez décider de la privatisation de l'exploitation de l'éclairage public », a-t-il dit, appuyé par Richard Caze-nave pour qui la régie est « inutile ». Et Jérôme Salari (PS) de rappeler que le conseil municipal restait souverain et « pouvait encore refuser le choix de la CAO et de choisir GEG ».

Comme un procureur rappelant la loi, Maud Tavel (Citoyenne) a évoqué le « délit de favoritisme » ou la « prise illégale d'intérêt » si la Ville avait suivi le conseil du socialiste. Quand Laurence Comparat (Ades) et Alan Contesson (PG) ont rappelé que la majorité n'était du choix de Jérôme Salari, alors ancien président de GEG. Cinq élus de la majorité et les deux oppositions ont donc voté contre : Alain Breuil (FN) et Vincent Fristot (EELV) n'ont pas pris part au vote.

Sékéra BERWALIA



Les élus de la majorité "frondeurs" Antoine Back (Gauche Anticapitaliste), Bernard Macret (Alternatifs), Bernadette Finot (PG), Guy Tusher (Citoyen, ci-dessus à droite) et Jérôme Soldeville (PG, absent), ont voté contre la délibération présentée par Jacques Wart et critiquée par Mathieu Chamussy (ci-dessus à gauche), portant sur l'éclairage public. Photo de DULCES MARCELA

Pour le mouvement "Ensemble Isère", c'est « une mauvaise décision »

Les cinq élus "frondeurs" ne se sont pas expliqués sur leur choix de vote. Mais, tout de suite après le vote de la délibération de l'attribution du marché à un groupement privé, le mouvement "Ensemble Isère" Front de gauche, auquel appartiennent Antoine Back et l'ancien élu Gilles Kuntz a envoyé un communiqué et fichant clairement la couleur.

« Après des mois de discussion, peut-on lire ainsi, la Ville de Grenoble vient de confirmer son intention de confier le marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance (Crem) au groupe Citeos (Vinci Energies). "Ensemble Isère l'" regrette profondément ce choix du maintien du marché avec une entreprise privée. Le Crem est un type de marché qui, s'il permet une rémunération garantie sur la durée aux grandes entreprises, est très aléatoire pour les collectivités territoriales. La solution retenue n'offre aucune garantie en matière de maîtrise budgétaire ou

de maîtrise des choix technologiques. [...] Nous sommes convaincus que le choix d'un vrai service public de l'éclairage doit être fait. Opposer pour une gestion à 100 % publique aurait été un geste politique fort, conforme à l'intérêt général et cohérent avec l'ambition affirmée par la majorité métropolitaine d'un pôle public de l'énergie. Or, la solution du service public a été écartée sans qu'aucune étude argumentée, basée sur des faits probants, n'ait été présentée aux citoyens grenoblois ».

Jean-Jo Verdet - la Sacchi-Verdet et Rey
0 à 18 h à l'Espace elle, 2, rue du Crmtdn. Jusqu'au samedi 30 mai.

Aujourd'hui à Paris, elles ont entré au Panthéon, aux côtés de Pierre Brosson, et Jean Zay. Et lundi prochain, la Ville de Grenoble rendra hommage à son tour à ces « deux sœurs en résistance qui ont consacré leurs vies à la lutte pour l'émanicipation et la dignité humaine. »

Avec une exposition en mairie et une lecture faite par deux comédiennes de renom

Le souvenir de Germaine Tillion et Geneviève De Gaulle-Anthonioz sera donc évoqué lors d'une

grande soirée qui commencera à 19 heures dans les salons de l'hôtel de ville, par deux témoignages : celui de Marie-José Chombrout de Lauve (résistante et déportée, Grand-Croix de la Légion d'honneur) et Isabelle Gaggini, fille de Geneviève De Gaulle-Anthonioz.

Ensuite une exposition - qui se tiendra jusqu'au 18 juin dans le hall d'honneur de la mairie du lundi au vendredi de 9 à 18 heures) - sera inaugurée sur le parcours de ces deux femmes exceptionnelles. Puis une lecture sera réalisée

par le théâtre de l'Échappée sur la vie et l'œuvre de Germaine Tillion, et un film intitulé "Germaine et Geneviève", réalisé par Isabelle Gaggini et Jacques Kéhadjian, sera projeté. La lecture sera faite par les comédiennes Jeanne Vitez et Gwenola De Luze. Le texte est extrait du livre "La Robe d'Amitié" de François Béchu, directeur artistique du théâtre de l'Échappée à Laval. Il met en avant "les trois vies" de Germaine Tillion, ethnologue et résistante et l'hommage de Geneviève De Gaulle.

É.V.M.



Lundi prochain, le souvenir de Geneviève De Gaulle-Anthonioz et de Germaine Tillion sera évoqué lors d'une grande soirée qui commencera à 19 heures dans les salons de l'hôtel de Ville.

25-37
12 386 38G-38H
PC 242
La Fran perform Bouche finaliste
M
TE
ROL
ve
Am
mm
que le ternati l'appau dans l'
Aucu
ciel pa
qui se
qui ne
des du
trois or
aucun
tampa
ce pre
au bon
quille.
Et pl
ndi. I
sellai
grand
que n
ment ;
Eugen
néhair
précéc
n'a fait
de cha
nimité
vale sc
plusie
La C
a déb
Seine
de vic
1^{er} jan
je ne s
me sei
même
l'imag
maine
est loi
n'avai
té d'ur
grand
RE
TENI
Roland
Simple
(USAM)
6-3 : Fi
6-2 : 4-
Rogers
va (BU
6-3 : 6-
dewegf
mack (I
6-0 : K
(NZL) É
PARME
sinszy
(ESP) É
Lepche
Kuznetz
(RBS) É
bat Pilz
hic (MI
7-6 (7)
Boucha
minque
7-6 (7)
tuchov
Simple
ve (SE
7-5 : 6-
Gigoun
son (A
6-4 : 6-
tov (B
ieno (E
6-1 : 6-4
lov (Uf
Nedel
6-3 : 6-
sil (CAN